



**RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
EXERCICE 2024**

## Table des matières

PRESENTATION SYNTHETIQUE .....	2
SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	3
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	3
Les atténuations de charges – Chapitre 013 : 415 223,72 €.....	3
Les produits des services du domaine et ventes diverses– Chapitre 70 : 2 333 366,11 € .....	3
Les impôts & taxes– Chapitre 73 : 6 713 968,00 € .....	3
Fiscalité directe : 20 980 884,27 € .....	4
Les dotations & participations– Chapitre 74 : 9 113 439,07 € .....	4
Les autres produits de gestion courante– Chapitre 75 : 100 976,62 €.....	6
Les produits financiers – Chapitre 76 : 153 197,25 € .....	6
Les produits exceptionnels – Chapitre 77 : 618 114,42 €.....	6
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	8
Les charges à caractère général – Chapitre 011 : 8 495 959,19 € .....	8
Les charges de personnel – Chapitre 012 : 23 328 131,86 € .....	10
Les atténuations de produits – Chapitre 014 : 0,00€ .....	11
Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : 3 758 671,64 €.....	12
Les charges financières – Chapitre 66 : 378 632,65 € .....	12
Les charges exceptionnelles – Chapitre 67 : 5 767,06 €.....	12
Les opérations de transferts entre sections – Chapitre 042 Dépenses : 2 827 912,33 € - Recettes : 455 600,00 €	13
Evolution de l'épargne brute à l'issue de l'exercice 2024 .....	14
SECTION D'INVESTISSEMENT.....	15
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	15
Les opérations d'équipement – Comptes 20, 21 et 23 : 6 494 142,53€.....	15
Les emprunts et dettes – Chapitre 16 : 2 016 209,95 €.....	16
Les subventions d'investissement versées – Chapitre 204 : 338 005,48 €.....	16
Les participations et créances rattachées à des participations – Chapitre 26 : 85 100,00 € .....	16
Les autres immobilisations financières – Chapitre 27 : 35 100,00 € .....	16
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT .....	17
Le subventionnement des opérations d'équipement – Chapitre 13 – 2 352 793,84 €.....	17
Les dotations, fonds divers et réserves – Chapitre 10 : 2 696 174,74 €.....	18
Les emprunts et dettes – Chapitre 16 : 0,00 € .....	18
Les immobilisations en cours (annulations) – Compte 21 – 125,62 €.....	18
Les autres immobilisations financières– Compte 27 – 109 112,00 € .....	18
Les opérations pour compte de tiers – Chapitre 45411 en dépenses et chapitre 45412 en recettes : 4 260,88 € ...	18
Les opérations de transferts entre sections – Chapitre 040 Dépenses : 166 446,04 € - Recettes : 2 827 912,33 €	18
Les opérations de patrimoniales – Chapitre 041 en dépenses et en recettes : 128 032,31 € .....	18
RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF .....	19

# PRESENTATION SYNTHETIQUE

## 1 Le recours à l'emprunt

Un emprunt de 2 500 000 € a été contracté en fin d'exercice mais les fonds n'ont pas été virés avant le 31/12/2024 : il figure donc parmi les restes à réaliser.

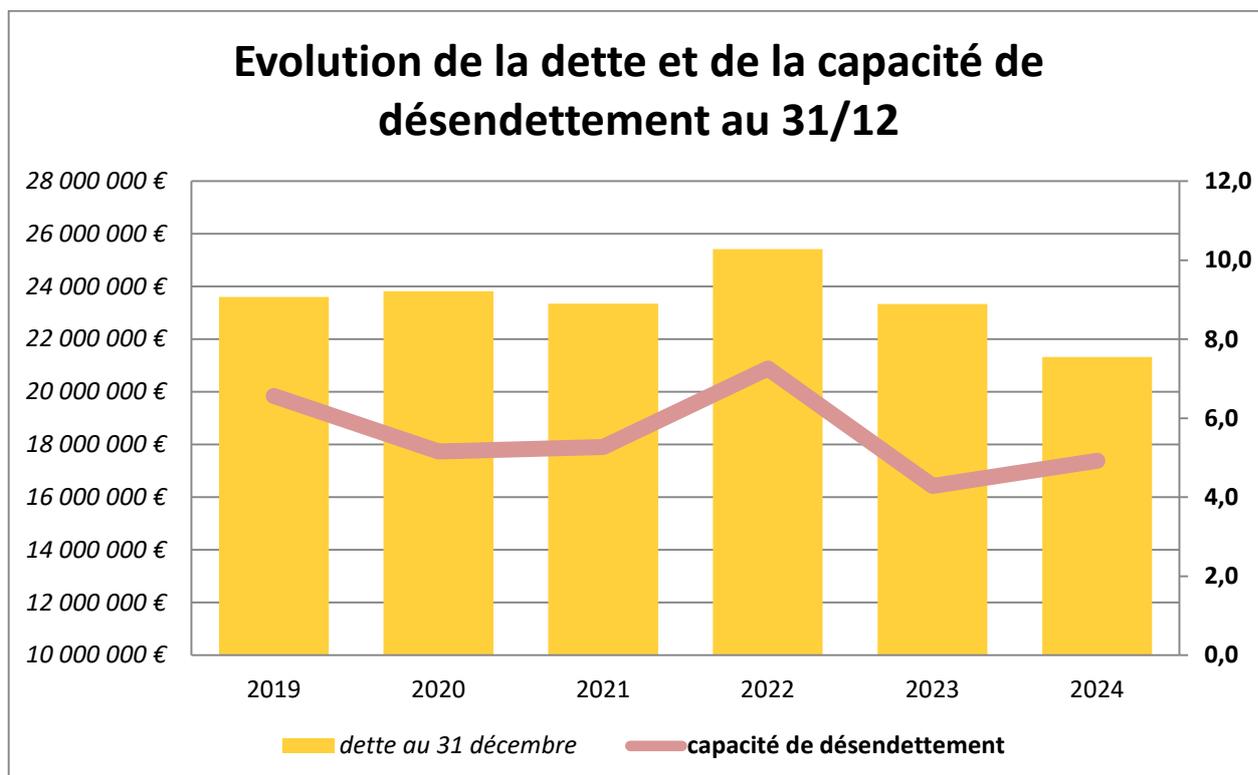
L'encours de la dette a donc diminué du montant de l'annuité, soit 2 016 209,95 €. Au 31 décembre 2024, il est de 21 320 048,29 €.

## 2 L'évolution des Impôts Directs

Le produit fiscal n'a évolué que par la seule revalorisation des bases : il n'y a pas eu d'augmentation des taux d'imposition de la Ville.

## 3 Les indicateurs financiers

<b>Epargne brute :</b>	<b>4 329 673,06 €</b>
Annuité d'emprunt :	2 016 209,95 €
<b>Epargne nette</b>	<b>2 313 463,11 €</b>
Encours de la dette au 31/12	21 320 048,29 €
<b>Ratio de désendettement estimé (en années)</b>	<b>4,92</b>



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

#### **Les atténuations de charges – Chapitre 013 : 415 223,72 €**

Ce chapitre retrace les remboursements sur rémunérations tels que les indemnités journalières versées par les assureurs. Ces recettes sont en retrait de 8%.

#### **Les produits des services du domaine et ventes diverses– Chapitre 70 : 2 333 366,11 €**

Ce chapitre regroupe, entre autres, les droits d'entrée dans les services publics, les produits relatifs à l'occupation ou à l'utilisation du domaine public, les concessions cimetières, les produits de la restauration. Ce chapitre regroupe également les frais refacturés dans le cadre de conventions avec le CCAS ou la Caisse des écoles.

S'agissant des produits issus de la tarification des services, les recettes ont progressé de 8% en 2024 pour s'établir à 1722K€.

S'agissant des recettes de la restauration scolaire, des secteurs périscolaires, extrascolaires, celles-ci progressent de 7.7% (1207K€) en raison d'une fréquentation plus importante des structures de la Ville destinées à la jeunesse sottevillaise. S'agissant des structures pour la petite enfance, les recettes sont en retrait de 5.4% (172K€) ce qui reste cependant largement compensé par les recettes CAF (voir par ailleurs).

Les recettes des équipements de la Ville connaissent des évolutions diverses. Les recettes du conservatoire de musique et de danse sont en léger retrait de 3% (82K€). Les recettes de la bibliothèque restent stables à 9K€, tout comme celles de la piscine (92K€ +2%). S'agissant du restaurant administratif, la hausse constatée (+46% soit 55K€) est également conjoncturelle et liée à un rattrapage comptable sur les exercices 2022 et 2023.

Ce chapitre budgétaire accueille également les comptes dédiés aux refacturations entre la Ville et d'autres structures (610K€ en 2024), soit un montant en progression de près de 5% par rapport à 2022<sup>1</sup> qui suit la progression générale des salaires de la collectivité. Il est à noter qu'avec le transfert de l'activité du Programme de réussite éducative de la caisse des écoles au CCAS, c'est ce dernier qui est désormais refacturé.

#### **Les impôts & taxes– Chapitre 73 : 6 713 968,00 €**

Ce chapitre désigne désormais principalement les recettes issues de la fiscalité dite reversée : en effet, les recettes fiscales liées à la fiscalité locale sont isolées dans un chapitre à part.

L'attribution de compensation versée par la Métropole au regard des charges transférées demeure inchangée à 5,540 millions d'euros, les modalités de calcul n'ayant pas évolué pour la Ville. S'agissant de la dotation de solidarité communautaire, la Ville continue de bénéficier de la revalorisation de 9K€ datant de 2023 au titre de l'enveloppe dédiée aux critères de solidarité. Le montant de la DSC s'est stabilisé à 558 034€.

La Métropole et ses communes membres ont perçu le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) en 2024. Le produit net revenant à la Ville de Sotteville-lès-Rouen s'est élevé à 450 010€ (produit brut au compte 73223 : 450 010€ ; atténuation de produit au chapitre 014 : 0€), soit une diminution de 2,3% par rapport à 2023.

Enfin, le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) a été perçu à hauteur de 164 944€, un montant stable depuis de nombreux exercices.

---

<sup>1</sup> L'année 2023 avait été marquée par une absence ayant entraîné une baisse de la refacturation

## **Fiscalité directe : 20 980 884,27 €**

Ce chapitre budgétaire regroupe la fiscalité directe locale (Taxes foncières et taxes d'habitation principalement), les droits de mutation, la taxe sur la consommation finale d'électricité, les droits de place, la taxe sur la publicité extérieure.

Le produit des impôts directs a augmenté de +5.2% en 2024 par rapport à 2023. Cette hausse se fonde principalement sur l'augmentation des bases foncières : les bases ont connu une revalorisation mécanique nationale à hauteur de 3.9% pour les locaux d'habitation et les locaux industriels en 2023. Cependant la hausse constatée des bases est de 4,8% le solde est donc dû à un élargissement du périmètre des contributeurs ciblés par les services fiscaux. Les sommes perçues au titre du coefficient correcteur ont également cru dans les mêmes proportions (1154K€ contre 1102K€ en 2023). Enfin, la Ville a bénéficié de 268K€ de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ainsi que 264K€ au titre de la taxe d'habitation sur les logements vacants. Cette dernière somme est une nouvelle recette de la collectivité. Enfin la ville a bénéficié de rôles complémentaires pour 8K€.

Les taxes afférentes aux droits de mutation sur les opérations foncières ont de nouveau baissé significativement en 2024 (-28%), à 611K€. Cette diminution traduit le fort ralentissement de l'activité économique du secteur, dont la chute cumulée depuis 2022 est de -40%.

Les taxes finales sur la consommation d'électricité s'établissent à 450K€. Si l'Etat a notifié à la Ville la somme de 442K€, des entreprises continuent de verser directement à la Ville le paiement de cette taxe alors que les règles ont changé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ce trop-perçu sera à rembourser dans le futur ; la Ville attend les instructions de la DGFIP sur le sujet.

## **Les dotations & participations– Chapitre 74 : 9 113 439,07 €**

Ce compte retrace, d'une part, les versements reçus par la collectivité au titre des **dotations de l'Etat**, et, d'autre part, les **participations reçues de divers tiers**. A l'échelle du chapitre, les recettes sont en net retrait (-7.6%).

### **Les dotations & participations de l'Etat**

La DGF progresse à 5518K€ (+2,64%) avec le dynamisme de la dotation de solidarité urbaine et celle de la dotation nation de péréquation. Une évolution notable concerne les compensations fiscales versées par l'Etat qui progressent de plus de 4,3% sur un an. Ces sommes viennent compenser les sommes dont les usagers sont exonérées par l'Etat, et ce au détriment de la collectivité qui, sans ces exonérations, en aurait été bénéficiaire. Cette augmentation provient avant tout de la revalorisation des bases fiscales (cf. éléments relatifs à la fiscalité directe).

Les autres dotations sont en retrait en raison du caractère exceptionnel et ponctuel de certaines dotations reçues en 2023, notamment le solde du dispositif « filet de sécurité » pour 2022 (792K€ en 2023) qui avait fortement augmenté les sommes perçues par la Ville en 2023. L'année a cependant été marquée par une plus ample participation de la DRAC aux activités du conservatoire mais également au financement d'une action culturelle au sein du quartier Buisson dans le cadre des jeux olympiques. Au regard des trois tours d'élection ayant eu lieu en 2024, la Ville a été partiellement indemnisée à hauteur de 9K€

Enfin il est à noter les premières diminutions des dotations de compensation liées à la suppression de la taxe professionnelle en 2010.

<b>Dotations et participations de l'Etat</b>	<b>CA2023</b>	<b>CA2024</b>	<b>Evolution 2023/2024</b>	
Dotation Forfaitaire (compte 7411)	3 541 142 €	3 528 773 €	-0,35%	2,64%
Dotation de Solidarité Urbaine (compte 74123)	1 597 005 €	1 737 774 €	8,81%	
Dotation Nationale de Péréquation (compte 74127)	237 975 €	251 600 €	5,73%	
<b>Compensations fiscales</b> (comptes 74834(M14), 74835 (M14), 74833 (M57)) <i>Elles viennent financer le manque à gagner des collectivités pour certains abattements ou exonérations (constructions neuves, dégrèvements de taxes bénéficiant aux personnes non imposables sur le revenu, etc..)</i>	1 261 393 €	1 315 739 €	4,31%	
<b>Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle</b> (comptes 748313 (m14); 748312 (m57))	55 148 €	41 004 €	-25,65%	
<b>Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle</b> (comptes 74832(m14), 74836 (m57))	125 610 €	123 122 €	-1,98%	
<b>Autres dotations nationales</b> (comptes 744 à 7471, autres comptes 748) <i>(Contrats Uniques d'Insertion, élections, contrat ville, dotation générale de décentralisation, dotations réforme taxe professionnelle, dotation pour les titres sécurisés, etc)</i>	1 100 647 €	341 128 €	-69,01%	
<b>Total</b>	<b>7 918 920 €</b>	<b>7 339 140 €</b>	<b>-4,33%</b>	

### Les participations reçues de divers tiers

Elles proviennent d'une part, de nos partenaires institutionnels (Région, Département, Communes, Métropole) ou privés qui ont été sollicités pour apporter leur soutien financier pour les diverses manifestations organisées par la Ville et, d'autre part, des participations de la CAF consécutives à des engagements conclus avec la Ville (contrat enfance jeunesse, prestations ordinaires).

Après une hausse exceptionnelle en 2023<sup>2</sup> en raison de nouvelles modalités de versements des aides, les sommes versées par la CAF sont en retrait (-11%) mais demeurent à un niveau élevé, soit 1533K€. Le principal bénéficiaire est le secteur de la petite enfance (1125K€ soit -7%). S'agissant du secteur de la jeunesse et du

<sup>2</sup> +27% par rapport à 2022

périscolaire, le soutien de la CAF retrouve un niveau analogue à 2022 (334K€). Enfin, la Maison Citoyenne Ferdinand Buisson grâce à son agrément d'Espace de vie sociale bénéficie d'une subvention annuelle de la CAF (18K€).

Les participations des autres collectivités n'évoluent pas de façon significative (+5%). La Région et la Métropole ont renouvelé leur participation au festival Vivacité (40K€ et 85K€ respectivement). Parmi les autres participations figurent la subvention départementale à l'école de musique, celles du conseil départemental et du conseil régional versées en raison de l'utilisation des gymnases municipaux par les élèves des établissements de la ville relevant de leurs compétences, ainsi que les participations des communes de la métropole dont les élèves sont accueillis dans les écoles sottevillaises dans le cadre de la convention dédiée ; cette dernière participation est hausse à la faveur d'un rattrapage relatif à l'année scolaire 2022-2023.

<b>Participations divers partenaires</b>	<b>CA2024</b>	<b>Evolution 2023/2024</b>
Département, Région, Communes, Métropole (comptes 7472 à 74751)	235 311 €	+5 %
Autres : CAF (compte 747888)	1 533 377.58€	-11%

### **Les autres produits de gestion courante– Chapitre 75 : 100 976,62 €**

Ils comprennent notamment la perception de revenus et redevances diverses provenant des locations de bâtiments et de terrains appartenant à la Ville et mis à disposition de différents organismes et particuliers.

### **Les produits financiers – Chapitre 76 : 153 197,25 €**

Ce chapitre retrace les produits liés à la gestion financière. Il y figure la quote-part des intérêts que la Métropole reverse à la commune suite aux transferts de compétences (17K€). Ces intérêts s'éteindront progressivement d'ici 2029.

La Ville détient également des parts sociales au sein de la caisse d'épargne de Normandie car il s'agit d'une condition pour pouvoir contractualiser avec cet organisme. Ces parts sociales ont fait l'objet d'un versement d'intérêts en 2024 à hauteur de 1K€.

Par ailleurs, l'Assemblée générale de la SPL Rouen Normandie Aménagement, dont la Ville est désormais actionnaire, a approuvé fin décembre la distribution de réserves disponibles aux collectivités actionnaires. La Ville enregistre ainsi une recette assimilable à des dividendes à hauteur de 135 225.00€ au titre de 2024.

### **Les produits exceptionnels – Chapitre 77 : 618 114,42 €**

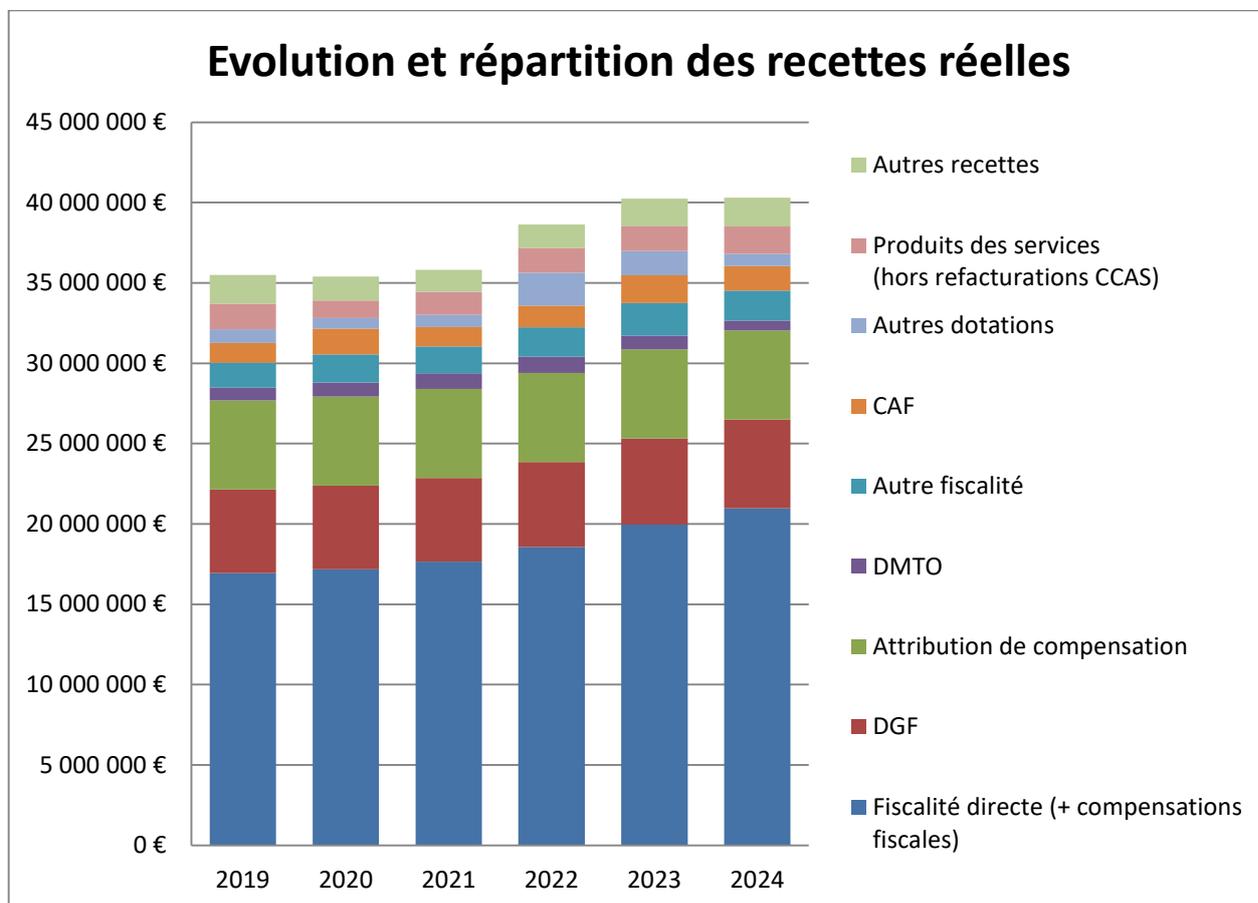
Si elles sont prévues uniquement en investissement au budget primitif, au chapitre 024, les cessions d'immobilisations sont réalisées en section de fonctionnement au compte 775 avant d'être transférées définitivement en investissement par des opérations d'ordre comptable.

Les cessions réalisées dans le cadre de la politique foncière s'élèvent à 130K€ et les cessions d'anciens véhicules du parc municipal à 2K€.

Surtout, la Ville a bénéficié de remboursements pour trop-versé de la part de son prestataire de chauffage (401K€) et de son fournisseur d'électricité (81K€). S'agissant du chauffage, il s'agit des modalités de facturation par le prestataire qui s'appuie sur des projections de consommation tenant compte d'un prix fixé au cœur de l'hiver ; les fluctuations sur les tarifs de l'énergie ces dernières années ont rendu ce dispositif particulièrement peu pertinent. Le marché de chauffage arrivant à échéance, les modalités de facturation seront revues dans le cadre du prochain marché.

S'agissant du prestataire d'électricité, la recette provient d'annulation de factures émises à tort par ce prestataire durant l'hiver 2022-2023.

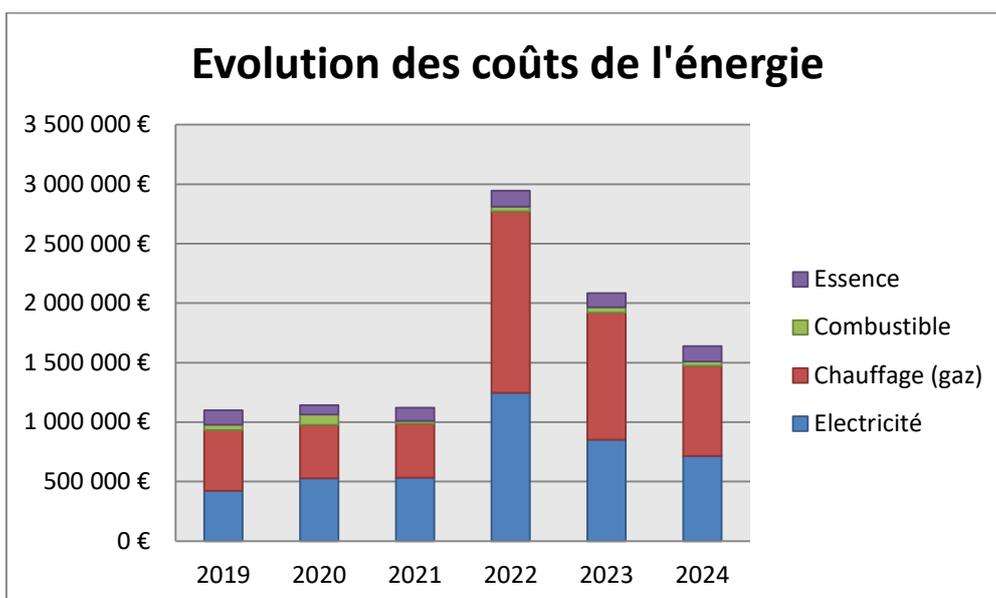
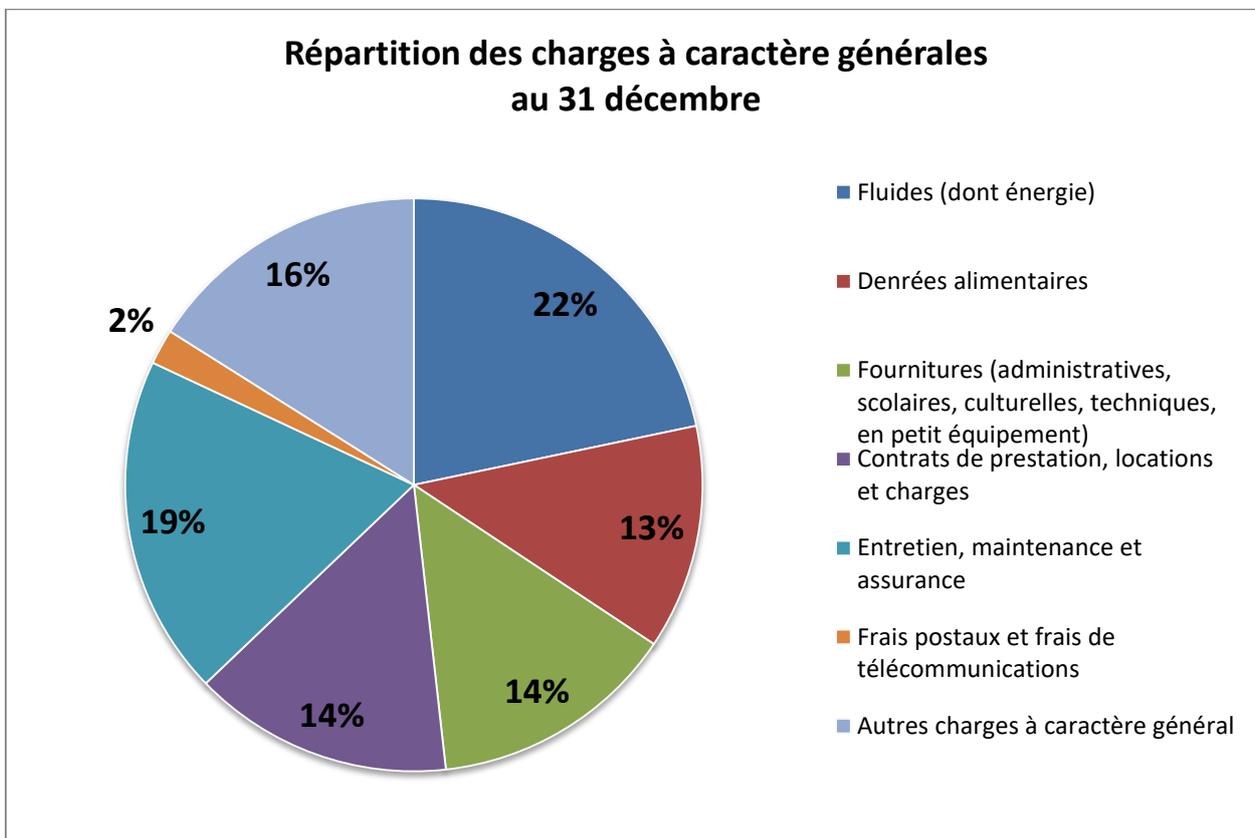
Les autres recettes de ce chapitre sont constituées par des opérations comptables dont des annulations de mandats sur exercice antérieur 3K€.



# LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

## Les charges à caractère général – Chapitre 011 : 8 495 959,19 €

Ce chapitre globalisé regroupe les comptes 60, 61, 62 (sauf 621) ; 635, 637 et 713. Y sont comptabilisées toutes les dépenses indispensables à l'entretien des bâtiments et au fonctionnement des différents services, à savoir les achats (fluides et fournitures), l'intervention de prestataires de services extérieurs et le paiement des impôts et taxes.



Les consommations d'énergie ont coûté 1639K€ en 2024. Depuis l'envolée des coûts en 2022, les dépenses d'énergie diminuent sous les effets conjugués de la baisse des cours mondiaux mais également du plan de sobriété mis en œuvre par la Ville depuis la fin 2022. Le dispositif d'« amortisseur électricité » mis en place par l'Etat a désormais pris fin. Les coûts des postes d'électricité et de chauffage demeurent respectivement 34% et 67% supérieurs à ceux de 2021 (986K€ alors contre 1472K€ fin 2024).

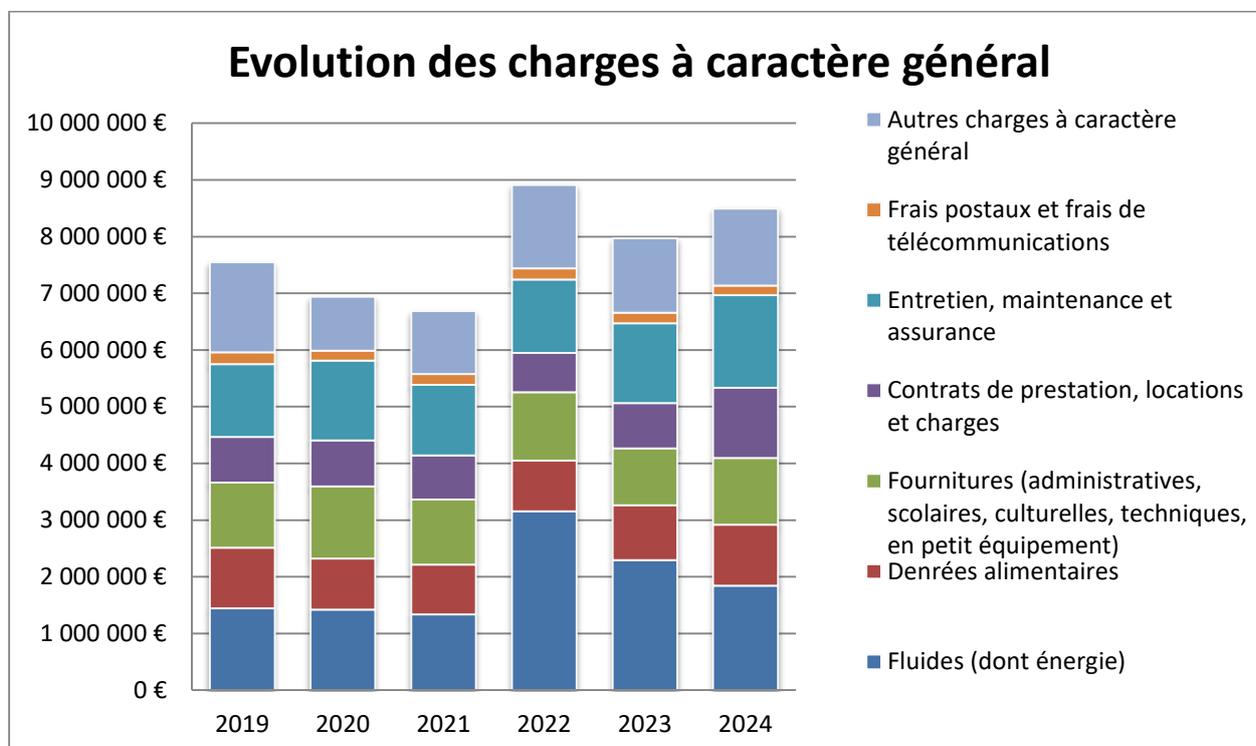
Les dépenses de denrées alimentaires s'établissent à hauteur de 1077K€ (+11%), ce qui traduit la répercussion de la hausse générale et marquée des prix que traverse ce secteur économique depuis fin 2021.

Les dépenses de fournitures (administratives, scolaires, culturelles, techniques, en petit équipement) sont en hausse de 17% en 2024 mais avoisinent la moyenne constatée au cours des cinq années précédentes. Ces dépenses peuvent fluctuer en fonction de l'état des stocks et des besoins. Cette part des dépenses demeure globalement stable dans le temps.

Les contrats de prestation, les locations et charges, connaissent une hausse de 56% (+442K€, soit 1239K€). Cette hausse est principalement liée aux loyers de l'école provisoire (+329K€) mais également à une hausse marquée des prestations de service.

Les dépenses d'entretien, de maintenance et d'assurance sont en hausse de 221K€ (+16%), à 1630K€, en raison de la difficulté rencontrée par la collectivité pour assurer ses biens (+205K€, soit +137%). Parmi les autres postes de dépenses, certains secteurs connaissent une hausse marquée (ex : l'entretien des véhicules +40K€) lesquelles sont compensées par des baisses par ailleurs. Les frais postaux et de téléphonie sont en léger retrait (-9%), principalement sur les frais liés à la téléphonie.

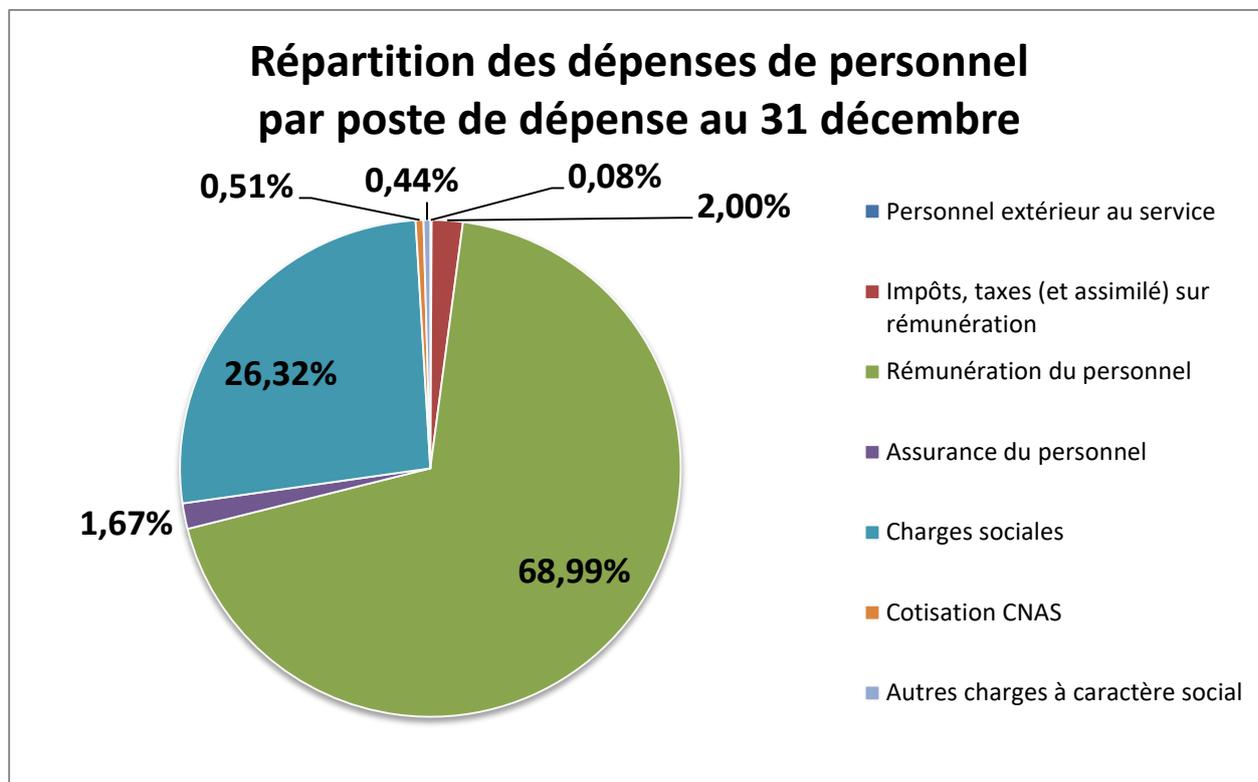
Les autres frais sont stables (+30K€ soit +2%). Parmi ces frais, il est à noter que les dépenses liées au festival Vivacité ont augmenté de 44K€, principalement sur les postes liés aux compagnies et leur accueil (+35K€) et dans une moindre mesure sur les dépenses liées à la sécurité (+7K€). D'une manière générale, les dépenses de gardiennage et de sécurité sont en croissance (+14K€ hors Vivacité soit +70%) en raison de la hausse significative des frais de personnel au sein des sociétés de gardiennage. En revanche, le transfert des dépenses du contrat de ville vers des subventions versées aux associations partenaire se traduit par une baisse qui compense les hausses précitées.



## Les charges de personnel – Chapitre 012 : 23 328 131,86 €

Ce chapitre regroupe les comptes 621, 64, 631 et 633 comprenant les rémunérations proprement dites et les charges sociales.

Les dépenses de personnel affichent une hausse de 2.5 % entre 2023 et 2024.



### *Prise en compte des mesures gouvernementales de 2023 sur une année pleine*

L'année 2024 a été marquée par la prise en compte sur une année pleine des mesures gouvernementales prises en juin 2023 destinées à soutenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires:

- augmentation du point d'indice de 1.5% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023,
- rehaussement progressif des plus bas salaires (« bas de grille »), jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires,
- attribution de 5 points d'indice supplémentaires pour tous les agents de la fonction publique (au 1<sup>er</sup> janvier 2024),

### *Evolution du SMIC*

L'exercice 2024 a été marqué par deux évolutions du SMIC, une au 1<sup>er</sup> janvier et une au 1<sup>er</sup> novembre. Ce sont les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> augmentations du SMIC depuis 2021. Ces évolutions cumulées ont un impact fort sur l'évolution de la masse salariale de la Ville. En effet, les premiers échelons des grilles indiciaires des premières catégories se trouvent automatiquement revalorisés.

### *Le glissement vieillesse technicité :*

Chaque agent bénéficie, de plein droit, d'un avancement lorsque la durée pour passer à l'échelon supérieur est atteinte. A effectif constant, cela accroît la masse salariale de façon mécanique: c'est ce que l'on appelle le glissement vieillesse technicité (le GVT comprend cependant une part endogène puisqu'il inclut aussi les promotions internes et les avancements de grade).

Ainsi, 171 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon en 2024 dont 129 de la catégorie C. De plus, 19 agents ont bénéficié d'un avancement de grade dont 3 suite à une réussite à concours. Enfin, 3 agents ont bénéficié d'une promotion interne, dont 1 agent suite à réussite à concours.

#### *Le recrutement :*

L'année 2024 a été marquée par des créations de poste permettant de meilleures structuration d'équipes sur lesquelles pèsent de fortes contraintes en termes de service à la population ou de respect des normes, et ce, dans tous les domaines : une conseillère aux études au CRC ; une infirmière en responsabilité d'une structure d'accueil du jeune enfant ; un responsable logistique et approvisionnement pour sécuriser nos marchés d'achat de denrées à la cuisine centrale, et enfin un gestionnaire technique des bâtiments pour permettre à la collectivité d'absorber le plan de charge lié au programme de rénovation du patrimoine bâti.

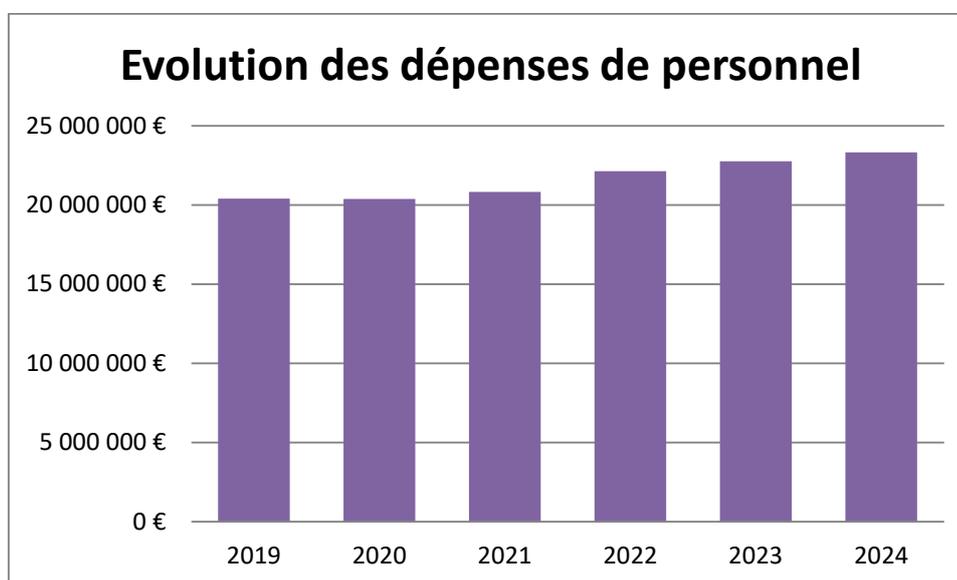
Parallèlement, près de quinze départs à la retraite ont été enregistrés dans l'année, ce qui a conduit à des recrutements en retour, notamment à la bibliothèque municipale qui a vu arriver cinq nouveaux collègues dont quatre suite à des départs en retraite.

Seize départs par voie de mutation ou démissions ont également entraîné des recrutements. D'autres recrutements ont été nécessaires suite à des demandes de mise en disponibilité, fin de CDD non renouvelés.

Les tensions des dernières années pour les secteurs de la restauration, du Batiments, des espaces verts et de l'enseignement de la natation semblent maintenant derrière nous. L'équipe de la piscine municipale est à nouveau au complet ainsi que celle du service Batiments et celle des espaces verts (deux recrutements sont en cours de finalisation).

Le secteur de la petite enfance reste toujours très fragilisé, notamment lorsqu'il s'agit de recruter pour assurer le remplacement d'agents en arrêt. Le recours aux CDD est quasi impossible compte tenu du peu de candidatures sur le marché de l'emploi.

Au total, ce sont 50 personnes qui ont été recrutées sur des postes permanents en 2024.



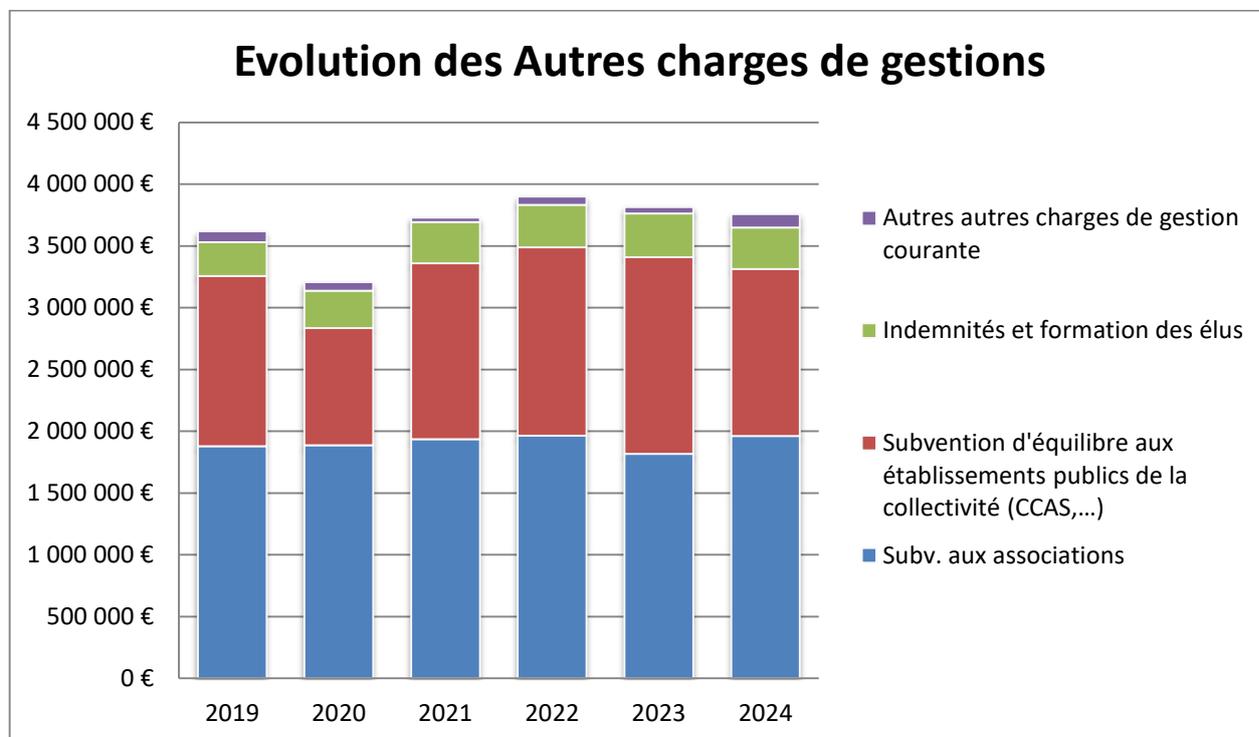
#### **Les atténuations de produits – Chapitre 014 : 0,00€**

Ce chapitre retrace habituellement les sommes dues au titre du fonds de péréquation intercommunal et qui sont automatiquement prélevées sur le montant reversé par la métropole (cf. plus haut). Il n'y a pas eu de charge déduite en 2024.

## **Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : 3 758 671,64 €**

Ce poste regroupe les dépenses relatives aux subventions versées et aux indemnités des élus, ainsi que diverses dépenses très annexes. Il connaît une diminution de 1.5% en 2024.

Les subventions de fonctionnement aux associations se sont élevées à 1962K€ (+8%), elles comprennent désormais les subventions aux projets pédagogiques anciennement portées par la caisse des écoles. La subvention versée au C.C.A.S. s'est élevée à 1350K€ (-15%), le CCAS disposant de réserves.



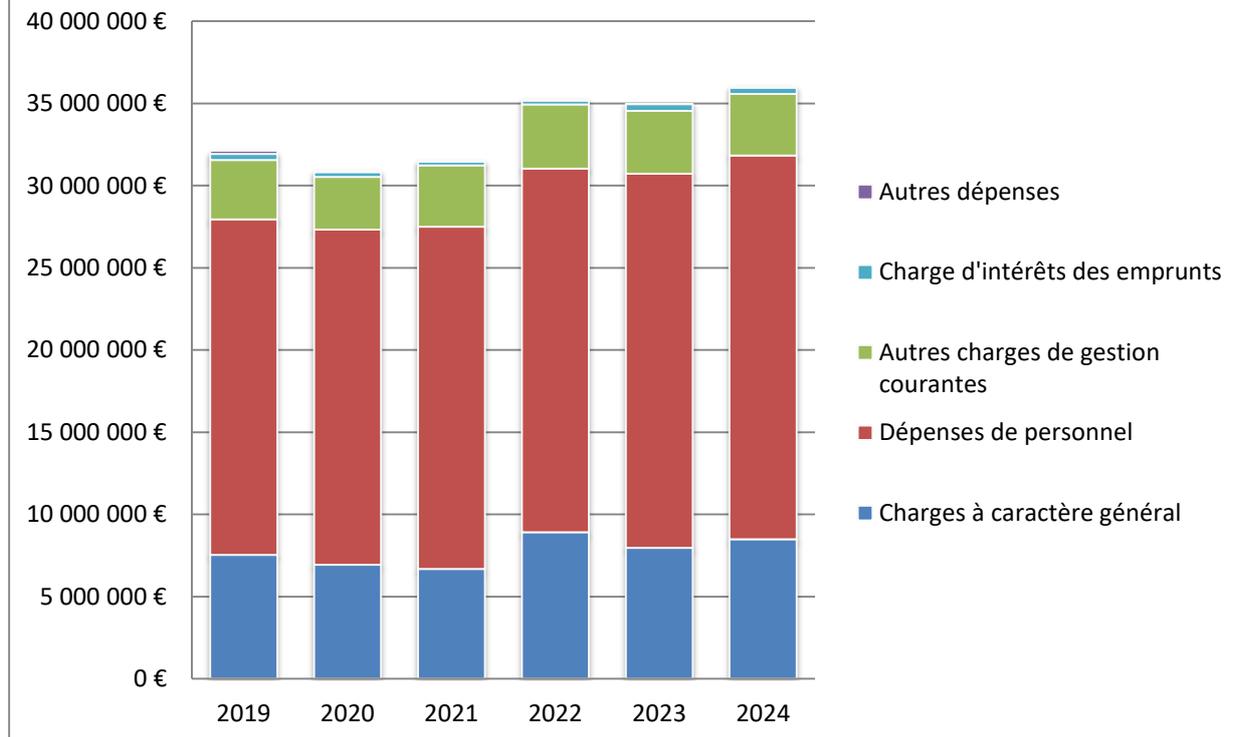
## **Les charges financières – Chapitre 66 : 378 632,65 €**

Ce chapitre retrace les intérêts des emprunts. Il est en baisse en 2024.

## **Les charges exceptionnelles – Chapitre 67 : 5 767,06 €**

Le chapitre 67 est constitué de dépenses n'ayant pas de caractère répétitif. Avec le changement de nomenclature en 2024, la liste des charges exceptionnelles a fortement diminué, bon nombre étant désormais inscrites au chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes ». Ce chapitre ne centralise désormais que les annulations de titres sur exercice antérieur.

## Evolution et répartition des dépenses réelles de fonctionnement



### Les opérations de transferts entre sections –

#### Chapitre 042 Dépenses : 2 827 912,33 € - Recettes : 455 600,00 €

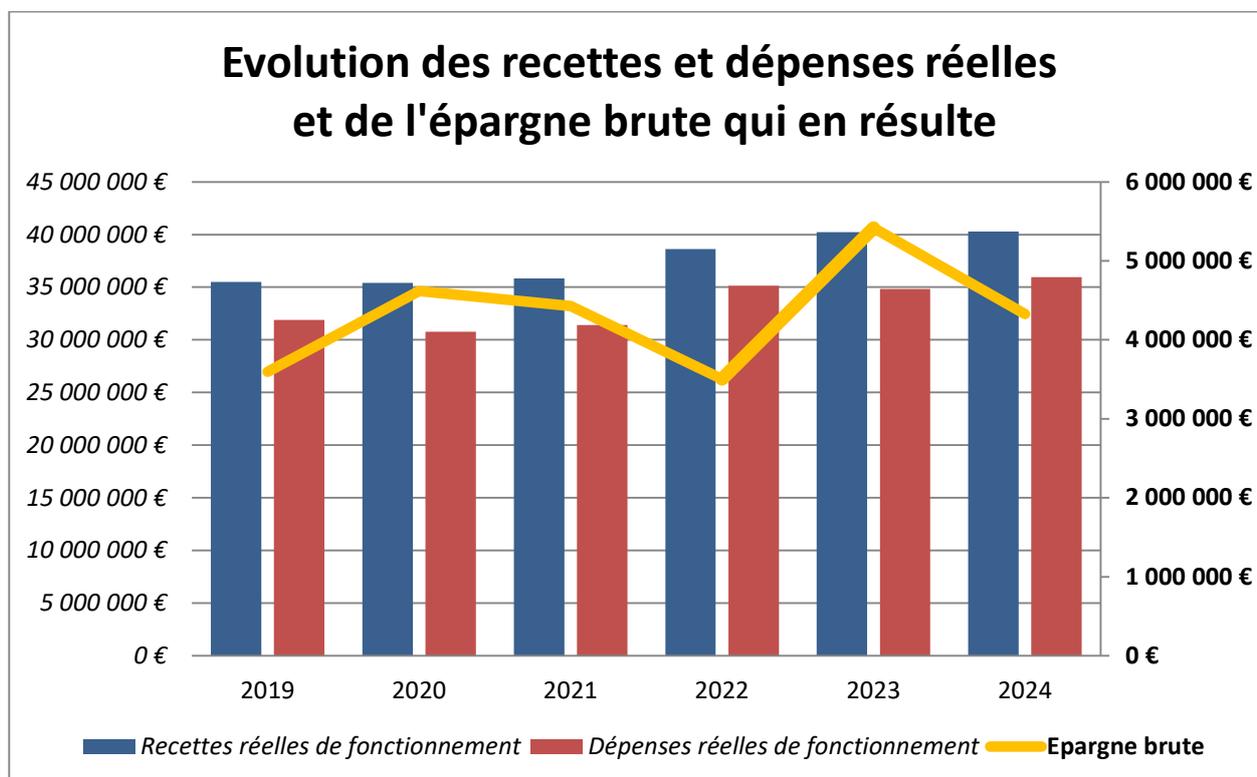
Elles regroupent les dotations aux amortissements, ainsi que la neutralisation des différentes cessions et du coût des fournitures relatives aux travaux en régie. Il s'agit d'opérations comptables qui trouvent leur contrepartie en investissement.

Parmi ces écritures figurent les plus-values et les moins de valeur de cession : les plus-values sont imputées au 676 (car elles trouvent leur contrepartie en recette au compte de patrimoine 192), à l'inverse, les moins-values sont imputées au compte 776 (car elles trouvent leur contrepartie en dépense au compte de patrimoine 192). La valeur comptable de l'immobilisation qui est cédée figure au compte 675 (quand son prix de vente figure au compte 775, au chapitre 77). En 2024, les cessions ont généré des plus-values de l'ordre de 2K€ et des moins-values de l'ordre de 20K€.

Concernant les travaux en régie, les fournitures achetées ne pouvant être comptabilisées directement en section d'investissement dans le cadre de travaux réalisés par les services municipaux, elles transitent par le chapitre 011. Quand les travaux sont terminés, le montant des fournitures et le chiffrage de la main d'œuvre (chapitre 012) sont neutralisés par une recette comptable de fonctionnement (compte 722 au chapitre 042) et transférés à la section d'investissement (en dépense au chapitre 040 sur un compte de patrimoine). Cette somme est à déduire des charges afin de calculer le montant des dépenses réelles de fonctionnement. Les travaux faits en régie n'ont pas l'objet d'une comptabilisation en section d'investissement en 2024.

Enfin, les amortissements s'élèvent en 2024 à 2683K€ en dépense et 145K€ en recette. Ces sommes sont en augmentation ces dernières en raison à la fois d'un travail sur la fiabilisation du patrimoine mais également en raison d'un enrichissement de celui-ci au regard des réalisations effectuées en investissement.

## Evolution de l'épargne brute à l'issue de l'exercice 2024



A l'issue de l'exercice 2024, l'analyse de l'évolution de la section de fonctionnement laisse apparaître une évolution négative de l'épargne brute (-1089K€), qui s'établit à 4 329 673,06 €. En effet, les dépenses réelles ont progressé (+1142K€) quand les recettes réelles ont stagné (+52K€).

En synthèse, plusieurs facteurs expliquent cette régression :

S'agissant des recettes :

- les recettes de fiscalité directe (et les compensations des exonérations gouvernementales) ont progressé grâce à la revalorisation des bases des impôts directs (+5%), tout comme la DGF (+3%) et les produits de la facturation (+9%)
- cependant l'ensemble des autres recettes stagnent ou sont en retrait : droits de mutation (-29%) et participation de la CAF notamment (-8%).
- Surtout, la Ville ne bénéficie plus du « filet de sécurité », le dispositif qui avait soutenu ses recettes pour partie en 2022 et pour partie en 2023.

S'agissant des dépenses :

- les coûts de l'énergie ont de nouveau décru, tout en restant significativement supérieurs aux coûts précédant la guerre en Ukraine. Les autres charges à caractère générale sont en hausse : trois postes de dépense connaissent une croissance marquée : les denrées alimentaires, les assurances, et les locations, avec le début de la location de l'école provisoire ;
- les dépenses de personnel ont de nouveau connu une croissance de plus de 2%, laquelle s'explique principalement par la prise en charge sur une année pleine des mesures de revalorisation salariale décidée à l'été 2023
- les autres dépenses sont stables dans l'ensemble.

En intégrant aux opérations réelles les opérations d'ordre le résultat de la section de fonctionnement, hors résultat reporté, est de 1 800 540,77 € (contre 3 459 334,04 € en 2023).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

#### **Les opérations d'équipement – Comptes 20, 21 et 23 : 6 494 142,53€**

Ces opérations constituent les dépenses d'équipement brut (Etudes, acquisitions et travaux). Les dépenses payées s'élèvent à **6 494 142,53 €**. Ce montant des dépenses mises en paiement traduit l'avancement des projets mis en œuvre par la Ville, notamment l'avancement des autorisations de programme.

S'agissant des travaux de mise en sécurité incendie de l'Hôtel de Ville, l'année 2024 a été marquée par la fin de la dernière phase de travaux, ainsi que par des travaux complémentaires rendus nécessaires au sein de la salle des mariages, de la salle du conseil municipal, ainsi qu'au niveau de la ventilation (719K€).

S'agissant de la requalification de l'espace Marcel Lods, l'école provisoire s'est ouverte aux élèves des écoles Franklin et Raspail en début d'année. Les diagnostics préalables puis les études de maîtrises d'œuvre pour la réhabilitation des écoles Franklin et Raspail ont démarré et se sont poursuivies tout au long de l'année pour aboutir par le lancement de la consultation des entreprises en fin d'année. Le projet a évolué : au-delà des 60% d'économie d'énergie, le projet inclut également des extensions des deux écoles permettant non seulement son accessibilité aux personnes en situation de handicap, mais également un meilleur confort d'usage et la création d'une classe supplémentaire au sein de l'école Franklin. En parallèle, le projet pour le parc urbain avance : le recrutement du maître d'œuvre chargé du parc urbain a permis l'élaboration concertée du plan-guide, cette feuille de route qui va orienter les phases de travaux à venir au fur et à mesure de l'avancement des chantiers de réhabilitation des écoles. Enfin, un programmiste a été recruté afin de préparer le programme de travaux pour la réhabilitation des écoles Renan Michelet et Michelet maternelle et du gymnase attenant. Il s'agit d'une phase d'étude préalable au recrutement du futur architecte en charge des travaux (1476K€).

Les travaux de la salle des sports Aimée Lallement (ex gymnase Buisson) se sont achevés durant l'été. (1539K€). S'agissant du réaménagement du stade Jean Adret, l'entreprise chargée de la création de l'abri pour les boulistes a été recrutée en cours d'année et a démarré les travaux en fin d'exercice (93K€).

L'année 2024 a également été marquée par la refonte et la modernisation de l'accueil de la Bibliothèque (120K€), à l'occasion des 20 ans de son ouverture. Le mobilier du conservatoire de musique et de danse a été renouvelé (25K€) en plus de travaux d'aménagement et du renouvellement de plusieurs instruments de musique. Le Trianon a également bénéficié de travaux avec la fin des aménagements de l'espace dit « la cabine » (anciennement « piscine ») et le remplacement du tableau de commande des éclairages de la scène.

Le patrimoine scolaire a connu un investissement à hauteur de 400K€, marqué par l'aménagement de la cour de l'école Buisson maternelle et la réfection du terrain sportif de l'école élémentaire Buisson (80K€), l'aménagement de la cour de l'école maternelle Jaurès (46K€), le remplacement de la clôture de l'école Renan Michelet et des travaux aux abords de l'école Rostand en lien avec les conclusions du groupe de travail dédié. Les écoles ont également bénéficié de la poursuite du plan numérique à hauteur de 48K€, en plus du renouvellement du mobilier et du matériel d'entretien (25K€).

Les secteurs de la jeunesse et de la petite enfance ont été marqués par l'aménagement de la cour du jardin des petits, pour un montant global de 265K€ en 2024. La structure des jeunes pousses a vu la fin des travaux de réaménagement et d'optimisation des espaces (51K€), enfin la base jeunesse La Sapinière et les Chatons barbouilleurs ont fait respectivement l'objet de travaux d'assainissement et de chauffage significatifs (83K€ en tout). Enfin, l'ensemble des structures a continué de bénéficier du renouvellement du mobilier utilisé par les équipes.

A la cuisine centrale, les cellules de refroidissement ont été remplacées, ce qui a nécessité de reprendre l'étanchéité au droit des cellules et a été l'occasion de travailler l'étanchéité des plafonds du bâtiment (115K€ en tout). Les équipements ont par ailleurs été renouvelés pour un montant de 69K€.

Au sein des installations sportives, le gymnase Jean-Claude Bauer a été l'objet de travaux afin de sécuriser son évacuation en cas d'incendie, levant ainsi les observations faites par la commission de sécurité (69K€). Plusieurs achats et travaux ont été conduits au stade Jean Adret (128K€), parmi lesquels il faut noter l'achat d'un robot tondeuse pour le terrain d'honneur (41K€), et des travaux permettant de relier le stade à la fibre.

S'agissant des espaces verts, l'année 2024 a été marquée par la création du jardin partagé Rosemonde, par l'aménagement de l'espace Constance Pascal, les aménagements en haut du bois de la garenne et la fin de l'aménagement de la prairie Allorge, la réfection de la clôture des bovins ainsi que par la poursuite de plantation d'arbres (27K€).

Enfin, parmi les autres dépenses significatives il est à noter la poursuite du déploiement de compteurs d'eau intelligents (62K€), la fin des travaux du local alloué au Secours Populaire rue Hoche (32K€), les travaux d'entretien annuel du cimetière (185K€), la fin des travaux de vidéo protection place Verdun-Calmette (37K€).

A ces dépenses il convient d'ajouter 1518K€ de dépenses engagées restant à réaliser.

Au total ce sont donc 8012K€ d'investissements qui ont été engagés au terme de l'exercice 2024.

### **Les emprunts et dettes – Chapitre 16 : 2 016 209,95 €**

Ce chapitre retrace le montant du remboursement en capital de la dette.

### **Les subventions d'investissement versées – Chapitre 204 : 338 005,48 €**

Ce chapitre retrace les versements de subventions d'investissement à destination des commerçants ou des associations, ou les participations versées à l'EPFN dans le cadre du fonds friche.

En 2024, la ville a pris en charge 313K€ au titre de la minoration foncière pour une opération située rues Corneille et Pépin.

La Ville a versé plusieurs subventions d'équipement :

- 6 500€ au bénéfice du Trianon
- 2500€ au bénéfice de Compartiment 7 compagnie
- 500€ au bénéfice de Studio Strato
- 6 810€ au bénéfice du secours populaire
- 5 000€ au bénéfice du stade sottevillais 76

### **Les participations et créances rattachées à des participations – Chapitre 26 : 85 100,00 €**

Ce chapitre retrace les prises de participations.

La Ville a fait le choix de devenir membre de l'Agence France Locale en 2023, ce qui s'est traduit par une prise de participation de 210 200€ étalée sur trois ans, dont 70 100€ en 2024.

Par ailleurs, la Ville est devenue actionnaire de la SPL Rouen Normandie Evènements pour un montant de 15 000€.

### **Les autres immobilisations financières – Chapitre 27 : 35 100,00 €**

Il s'agit souvent des cautionnements déposés dans le cadre des dossiers d'acquisitions de propriété en l'état d'abandon manifeste. En 2024, le cautionnement effectué en 2024 a connu son écriture opposée en recette lors de la déconsignation survenue dans le cours de l'année.

# LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

## Le subventionnement des opérations d'équipement – Chapitre 13 – 2 352 793,84 €

Les subventions d'équipement perçues en 2024 sont réparties de la façon suivante :

Opération	Montant	Organisme
ADAPTATION DE L'ESCALIER DE SECOURS DU GYMNASSE MUNICIPAL	10 955,41 €	Métropole Rouen Normandie
AMENAGEMENT DE LA COUR - ECOLE BUISSON MATERNELLE	4 900,13 €	Conseil Départemental 76
AMENAGEMENT DES BANQUES ACCUEIL - BIBLIOTHEQUE	40 887,00 €	Conseil Régional de Normandie
TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE LA PISCINE	4 475,29 €	Métropole Rouen Normandie
COLOMBARIUM ET VOIRIE - CIMETIERE	35 826,91 €	Métropole Rouen Normandie
CREATION DE TROTTOIRS SURBAISSES - CIMETIERE	2 093,11 €	Métropole Rouen Normandie
CREATON OSSUAIRES - CIMETIERE	5 343,33 €	Métropole Rouen Normandie
ENLEVEMENT DES TOMBES - CIMETIERE	13 280,40 €	Métropole Rouen Normandie
DIVERS TRAVAUX ECOLE	43 485,73 €	Conseil Départemental 76
LEVEES PRESCRIPTIONS INCENDIE	1 868,55 €	Métropole Rouen Normandie
TRAVAUX AUX JEUNES POUSSÉS	79 390,77 €	Caisse d'allocations familiales
TRAVAUX AU GYMNASSE KERVILLE	2 900,76 €	Métropole Rouen Normandie
REFECTION TERRAIN SPORTIF - BUISSON ELEM	5 774,98 €	Conseil Départemental 76
RENOVATION GLOBALE GYMNASSE LALLEMENT	250 000,00 €	Agence Nationale du Sport
	210 000,00 €	Conseil Départemental 76
REPRISE CHEMINEMENTS PMR - POURTOUR GYM.MICHELET	3 419,75 €	Métropole Rouen Normandie
REPRISE COURS CRECHE LES CHATONS BARBOUILLEURS	33 815,00 €	Caisse d'allocations familiales
SKATE PARC - BOIS DE LA GARENNE	30 000,00 €	Conseil Départemental 76
STRUCTURES DE JEUX+CREATION ILOT - BUISSON MATERNELLE	3 950,16 €	Conseil Départemental 76
SECURITE INCENDIE DE L HOTEL DE VILLE	120 000,00 €	Conseil Départemental 76
REQUALIFICATION DE L'ESPACE LODS - ECOLE PROVISoire	352 216,57 €	Métropole Rouen Normandie
	9 024,00 €	Préfecture de Seine-Maritime
REQUALIFICATION DE L'ESPACE LODS - ECOLES FRANKLIN RASPAIL	1 014 008,70 €	Préfecture de Seine-Maritime
TRAVX MISE EN CONFORM.INCENDIE - BUISSON ELEM	8 179,00 €	Conseil Départemental 76
TRAVAUX D AMENAGEMENTS A LA SAPINIERE	26 294,29 €	Métropole Rouen Normandie
REPLACEMENT DE LA CLOTURE ECOLE RENAN-MICHELET	40 704,00 €	Conseil Départemental 76
	<b>2 352 793,84 €</b>	

### **Les dotations, fonds divers et réserves – Chapitre 10 : 2 696 174,74 €**

Sont comptabilisés sur ce chapitre : le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), l'excédent de fonctionnement N-1 capitalisé (le cas échéant).

La décomposition est la suivante :

- FCTVA :	623 465.30 €
- Excédents capitalisés :	2 073 077,06 €

### **Les emprunts et dettes – Chapitre 16 : 0,00 €**

La Ville a sollicité en fin d'année les différents établissements bancaires avant de contracter avec la banque des territoires pour un montant de 2 500 000€. Les fonds n'ayant pas été versés avant le 31 décembre 2024, ces sommes figurent en restes à réaliser.

### **Les immobilisations en cours (annulations) – Compte 21 – 125,62 €**

Ce chapitre, habituellement mouvementé exclusivement en dépenses, retrace des annulations de mandats sur exercices antérieurs.

### **Les autres immobilisations financières– Compte 27 – 109 112,00 €**

Il s'agit pour partie de la quote-part de remboursement de capital de dette que la Métropole reverse à la commune suite aux transferts de compétences (109112€), mais également des recettes liées aux opérations de consignations (35100€ en 2024).

### **Les opérations pour compte de tiers – Chapitre 45411 en dépenses et chapitre 45412 en recettes : 4 260,88 €**

Il s'agit des travaux opérés en lieu et place des propriétaires défaillants et qui leur sont refacturés ensuite.

### **Les opérations de transferts entre sections –**

### **Chapitre 040 Dépenses : 166 446,04 € - Recettes : 2 827 912,33 €**

Comme indiqué précédemment, ces opérations comptables sont la contrepartie du chapitre 042 de de la section de fonctionnement.

### **Les opérations de patrimoniales –**

### **Chapitre 041 en dépenses et en recettes : 128 032,31 €**

Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations semi-budgétaires internes à la section d'investissement. Il retrace des opérations comptables liées au patrimoine, telles que le changement d'imputation des immobilisations, les subventions versées (ou reçues) à l'euro symbolique, etc. Les opérations concernées sont nécessairement équilibrées en recettes et en dépenses et n'entraînent pas de mouvement de flux financier.

## RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de l'exercice	40 595 615,50 €
Dépenses de l'exercice	38 795 074,73 €
<b>Solde de fonctionnement de l'exercice (excédent)</b>	<b>1 800 540,77 €</b>
Excédent N-1 reporté	8 179 936,53 €
<b>RESULTAT CUMULE DU FONCTIONNEMENT 2024</b>	<b>9 980 477,30 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes de l'exercice	8 118 411,72 €
Dépenses de l'exercice	9 267 297,19 €
<b>Solde d'investissement de l'exercice (déficit)</b>	<b>-1 148 885,47 €</b>
Solde d'exécution N-1 reporté	-2 600 220,28 €
<b>SOLDE D'EXECUTION DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>-3 749 105,75 €</b>
Restes à réaliser de Recettes	3 878 451,57 €
Restes à réaliser de Dépenses	1 518 271,57 €
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER</b>	<b>2 360 180,00 €</b>
<b>RESULTAT CUMULE DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>-1 388 925,75 €</b>

INDICATEURS FINANCIERS	
Epargne brute	4 329 673,06 €
Annuité d'emprunt :	2 016 209,95 €
Epargne nette	2 313 463,11 €
Encours de la dette au 31/12	21 320 048,29 €
Ratio de désendettement estimé (en années)	4,92